




TRANSPORT SCOLAIRE 2018 - 2019

PROCÉDURE – DEMANDE ANNUELLE DE SERVICE OPTIONNEL

Si vous désirez faire une demande de transport optionnel (coûts), vous devez remplir le formulaire d'inscription au transport scolaire (verso) et suivre la procédure ci-dessous :



Rayon limite de marche :  Maternelle : 300 mètres  1^{re} et 2^e année : 1 000 mètres  3^e année à 5^e secondaire : 1 600 mètres

A - IDENTIFICATION

Compléter les informations demandées.

B - TRANSPORT DU MIDI

Si vous désirez ce transport, cocher selon vos besoins. ➤ **Coûts** : 220\$/enfant ou 440\$/famille.

C - TRANSPORT MATIN ET SOIR

Si vous désirez ce transport, cocher selon vos besoins. ➤ **Coûts** : 220\$/enfant ou 440\$/famille.

D - TRANSPORT À UNE AUTRE ADRESSE

Matin et soir :

➤ Si vous cochez « *Mon enfant sera transporté(e) à cette autre adresse et au domicile :* » : supplément de 110\$/enfant ou 220\$/famille si les autobus sont différents du domicile.

Midi : Aucuns frais additionnels si vous avez fait la demande pour l'adresse principale et si le transport est possible.

E - TRANSPORT HIVERNAL

Pour en bénéficier, cocher selon vos besoins.

➤ **Coûts matin et soir** : 110\$/enfant ou 220\$/famille

➤ **Coûts du midi** : 110\$/enfant ou 220\$/famille

Le tarif pour la période hivernale doit être payé en totalité avant le début du service.

F- AUTRES ENFANTS AU MÊME DOMICILE

Compléter seulement si vous faites la demande pour plus d'un enfant.

Mode de paiement

- **1 VERSEMENT** : Chèque à l'ordre de « Commission scolaire de l'Énergie » daté du **1^{er} octobre 2018** au montant total.
- **2 VERSEMENTS** : Chèques à l'ordre de « Commission scolaire de l'Énergie » répartis en versements égaux, datés du **1^{er} octobre 2018** et du **1^{er} février 2019 pour le tarif annuel seulement**.

IMPORTANT

1. Inscrire le nom du ou des enfants ainsi que le numéro de fiche sur le chèque et brocher ce dernier au formulaire d'inscription.
2. **Aucun remboursement**, sauf pour le transport du midi si l'élève n'est plus admissible au transport suite à un déménagement.

- Retourner le formulaire ainsi que le paiement à l'école de votre enfant.
- Le service optionnel est **conditionnel aux places disponibles et aux parcours existants**, sinon le montant payé vous sera retourné.

Pour informations :

C. S. de l'Énergie, Service du transport scolaire, 2072, rue Gignac C.P. 580, Shawinigan, G9N 6V7 819 536-3322 postes 2288 ou 2287, 819 539-6971 ou 1-888-711-0013.
Site Web : https://accese.csenergie.qc.ca/Geobus_Internet/